



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Cession d'un véhicule**

DE20151214\_70

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :  
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015  
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

**Ont donné procuration :**

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LAGRANGE

## R E S S O U R C E S

### Cession d'un véhicule

Finances/budget et achats  
id : 1161

Conseil municipal  
14 décembre 2015

70

Rapporteur : Vincent YOU

Au regard de la baisse sans précédent des dotations de l'État, la Ville d'Angoulême, comme d'autres collectivités locales, se voit dans l'obligation d'arrêter un plan global d'économies visant notamment la réduction de ses coûts de fonctionnement à l'échelle de l'ensemble de ses services.

Dans ce contexte, il est apparu opportun, parmi d'autres dispositions, de modifier les modalités de l'offre du service transport. Ce service génère, chaque année, pour la Ville, un coût de fonctionnement très important et des charges induites du fait de l'entretien du bus.

Aussi, la Municipalité a fait le choix, tout en réaffirmant son souhait de préserver la continuité du service, d'élaborer un nouveau cahier des charges, destiné à élargir la prestation qui sera confiée à un intervenant extérieur et donc de procéder à la vente de l'actuel bus municipal.

Cette réorganisation permettra sur la base d'une activité comparable et d'une offre de service inchangée, de dégager une économie de gestion de l'ordre de 40 000 € par an, à laquelle s'ajoutera le produit de cette vente du véhicule.

Afin d'évaluer la qualité du service rendu aux écoles comme aux associations par le(s) prestataire(s) et d'opérer d'éventuels ajustements, une enquête de satisfaction sera conduite à l'issue de la première année de fonctionnement de cette nouvelle prestation.

Afin de garantir la transparence de cette opération et la mise en concurrence des offres, le bus Iveco Evadis H immatriculé 1699 VR 16 sera mis en vente via la plateforme de courtage aux enchères par internet dénommée « Agorastore » avec un prix d'appel de 85 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de ce véhicule et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

6 abstention(s) : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
14 décembre 2015  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



